



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
16 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Angola (2015-2019)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Principes de base du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Gestion du programme et des risques	7
IV. Suivi et évaluation.	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources	10



I. Introduction

1. Au cours des 10 dernières années, l'Angola a enregistré une croissance économique rapide qui est allée plus vite que le développement humain du pays. L'économie, qui repose essentiellement sur le pétrole (85 % des recettes de l'État), affiche des taux de croissance supérieurs à 8 % et un produit national brut par habitant relativement élevé de 4 580 dollars, supérieur au seuil fixé pour être admis dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Depuis la fin de la guerre, l'Angola est un havre de stabilité politique et sociale et de sécurité. Cependant, le niveau de développement humain reste faible (avec un Indicateur du développement humain de 0,508 qui situe l'Angola au 148^e rang sur 187 pays), et illustre ce que sont les conditions des pays les moins avancés. Le secteur extractif, qui est un secteur à forte composante de capitaux, emploie moins de 1 % de la main-d'œuvre, d'où un taux de chômage officiel de 23 % (Plan de développement national de 2012). Comme cela est indiqué dans le Plan, le Gouvernement angolais entend transformer l'économie en s'émancipant de la dépendance au pétrole et en mettant l'accent sur la diversification et le développement de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et des pêches.

2. Les dimensions de la pauvreté sont liées à la fois à la géographie et au sexe et reflètent la répartition disparate des fruits de la croissance économique. Malgré la mise en place de politiques et programmes importants en faveur des pauvres, le taux national de pauvreté s'établit à 36,6 % (58,3 dans les zones rurales et 18,7 dans les zones urbaines, selon l'enquête intégrée sur le bien-être de la population de 2010) et les inégalités de revenus entre les sexes demeurent élevées. Avec un coefficient de Gini de 0,54, l'Angola figure au cinquième rang des pays africains les plus inégaux. La faiblesse des capacités institutionnelles et humaines et les lourdeurs bureaucratiques constituent des entraves majeures qui ne permettent pas de traduire les plans nationaux ambitieux en niveaux plus élevés de développement humain équitable et durable. En 2014, l'Angola a été classé au 179^e rang sur 189 pays dans l'indice « Doing business » de la Banque mondiale. Plus de 60 % de la population a entre 15 et 35 ans et le taux de chômage atteint 40 % (Banque mondiale, 2002). Compte tenu des disparités économiques actuelles et de la faible participation de la population à la prise de décision, on peut penser que des manifestations de mécontentement et des tensions sociales risquent de réduire à néant les acquis de développement enregistrés jusque-là.

3. L'Angola consacre des ressources considérables à l'infrastructure économique et sociale, dans les secteurs de la santé et de l'éducation notamment, ainsi qu'au développement du capital humain, mais les indicateurs sociaux ne reflètent pas cet effort d'investissement. L'Angola est en voie de réaliser certains des objectifs du Millénaire pour le développement (les objectifs 1, 2, 3, 6, 7 et 8) mais ne devrait pas en atteindre d'autres (les objectifs 4 et 5). Le taux de prévalence du VIH est de 2,4 %, ce qui classe le pays parmi les moins atteints dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il n'en demeure pas moins que faute d'accès suffisant aux traitements, de services de prévention performants et compte tenu des comportements des individus face au risque de transmission du virus, l'épidémie pourrait repartir. Avec l'appui des Nations Unies, le Gouvernement a récemment initié un plan pour accélérer la prévention et le traitement de la maladie, mais aussi pour éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant d'ici à 2015. Malgré les importantes ressources affectées à la

protection sociale, les interventions sont plutôt sectorielles et mal définies tandis que les mandats et mécanismes institutionnels restent complexes et sont parfois sources de confusion. Les franges les plus vulnérables de la population sont ainsi laissées sans véritable couverture sanitaire.

4. L'Angola s'efforce de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La proportion de femmes au parlement est passée de 16 % en 2000 à 38 % en 2012, presque autant que le Mozambique (39 %) et bien mieux que le Cap-Vert (21 %), mais en deçà de l'objectif défini par la SADC (50 %). Une nouvelle politique d'égalité des sexes et une loi relative à la violence domestique ont récemment été adoptées. Des disparités importantes subsistent cependant dans la prise de décision, le marché de l'emploi et l'économie structurée à cause des barrières persistantes à l'accès des femmes aux possibilités offertes dans l'éducation, l'économie et la politique. L'Angola affiche un des taux d'accroissement de la population les plus élevés en Afrique et compte un nombre croissant de jeunes à la recherche d'un emploi et de nouvelles perspectives. Sur une population de 19 millions de personnes, on recense environ 7,4 millions d'inscrits dans tous les cycles d'enseignement non universitaire.

5. L'Angola a progressé dans le renforcement des institutions et pratiques démocratiques et la réorganisation des structures de gouvernance, notamment au niveau municipal. Deux élections, une révision constitutionnelle, la création d'institutions de défense des droits de l'homme et une participation accrue de la société civile dans le dialogue sur le développement sont autant de mesures importantes concourant à l'édification d'un espace démocratique. Le renforcement de la participation citoyenne et de la capacité de l'État d'y répondre devraient permettre d'améliorer la qualité des services publics et d'assurer une participation satisfaisante à la prise de décision aux niveaux national et local.

6. La réforme et la modernisation de la justice ont permis d'accroître le nombre de tribunaux, de mettre à jour les codes civils et de modifier le statut des magistrats. Des défis restent à relever sur le plan des capacités humaines et institutionnelles pour élargir l'accès aux systèmes de justice et renforcer l'État de droit, mais aussi pour remédier aux insuffisances concernant l'exercice des droits de l'homme – y compris dans les systèmes administratifs et d'appui – notamment au niveau local. Faute d'exercice de ces droits fondamentaux, les citoyens ne peuvent bénéficier pleinement des réformes de gouvernance et réaliser leur potentiel.

7. La gestion des risques de catastrophes naturelles peut également avoir des effets importants sur la pauvreté. L'Angola est régulièrement touché par des inondations et des périodes de sécheresse dont les effets économiques et sociaux négatifs sont aggravés par l'impréparation des autorités à y faire face. Les 30 années de guerre ont laissé derrière elles une quantité considérable de mines et de munitions non explosées. Le pays dispose certes de moyens importants de planification et d'exécution de la lutte antimines et des progrès sont accomplis à cet égard, mais des problèmes restent à résoudre dans les domaines de la coordination institutionnelle, de la gestion des données, de l'application des traités et de la définition des priorités. Des politiques et des stratégies ont été définies dans les domaines de la protection de la biodiversité, de la lutte contre les changements climatiques et de la préservation de l'environnement, mais elles n'ont pas été traduites en mesures concrètes faute de capacités institutionnelles suffisantes, de travail intersectoriel et d'outils et de capacités permettant d'appliquer des normes

fondamentales telles que les études d'impact obligatoires qui précèdent l'exécution de projets importants, qu'ils soient publics ou privés.

8. L'évaluation des résultats du développement de 2012 a montré que les contributions du PNUD tout au long du cycle du programme de pays 2009-2013 ont été importantes et ont répondu à l'évolution de la conjoncture nationale, notamment la poursuite du passage de la phase qui suit un conflit à celle du développement. L'appui technique apporté par le PNUD au Gouvernement a permis de renforcer le développement institutionnel et les capacités de formulation des politiques, notamment en matière d'égalité des sexes, de biodiversité nationale, d'action antimines, de violence domestique, de lutte contre le VIH et le sida, de science, de technologie et d'innovation. C'est ainsi que le PNUD, s'appuyant sur ses réseaux mondiaux de connaissances et de partenariats, a favorisé la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale en apportant à l'Angola les pratiques optimales mises en œuvre au Brésil, au Cabo Verde, au Mozambique, au Portugal et en Espagne, à la faveur d'études, de forums nationaux et de visites officielles de haut niveau. Ces actions ont permis d'élargir le débat national sur la décentralisation, y compris en ce qui concerne la budgétisation favorisant l'égalité des sexes et la participation des communautés à la prise de décision au niveau local. Dans l'évaluation des résultats du développement de 2012, il a été recommandé d'être plus rigoureux dans l'approche programmatique à long terme des interventions du PNUD dans les domaines entrant dans son champ de compétences de façon à garantir des résultats durables.

9. Les enseignements tirés de la coopération passée avec l'Angola montrent que l'action du PNUD est porteuse de valeur ajoutée à la faveur des connaissances et des bonnes pratiques qu'il mobilise grâce à son réseau mondial de connaissances. À cet égard, le nouveau programme s'inscrit parfaitement dans cette évolution stratégique de définition des orientations en amont et de choix d'approches thématiques de la programmation en utilisant les ressources de base du PNUD afin de tirer parti du pouvoir et des relations qui favorisent les changements profonds.

10. Le Plan angolais de développement national 2013-2017 met l'accent sur la croissance et la diversification économiques, la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, la réduction des inégalités et l'amélioration du fonctionnement des services publics. Les objectifs et priorités du développement national sont bien définis et comportent des orientations claires, y compris pour les organismes des Nations Unies. Dans un environnement riche en ressources, dans lequel l'aide publique au développement est inférieure à 3 %, le PNUD apportera une valeur ajoutée au niveau des interventions et s'efforcera de tirer le meilleur parti des ressources nationales pour les mettre au service du développement, en partenariat avec le Gouvernement. Il a apporté son appui pour que l'Angola accède au statut de pays à revenu intermédiaire, mais aussi dans les domaines de la gouvernance et de la réduction de la pauvreté. Le PNUD facilite l'acquisition de connaissances et mettra à profit des réseaux à l'échelle régionale et nationale pour appuyer les services consultatifs qu'il offre pour agir dans des domaines aussi sensibles que la gouvernance politique, les droits de l'homme, la justice, etc.

11. La théorie fondamentale du changement qui est articulée dans le descriptif de programme de pays postule que le développement humain est possible lorsque la population participe à la prise de décision et est habilitée à contribuer à la

croissance économique dans un environnement durable et à en tirer profit. Pour appuyer la transformation et le développement durable de l'économie, donner corps à la gouvernance démocratique et renforcer la capacité d'adaptation à tous les niveaux de la société angolaise, le PNUD agira en amont par des instruments novateurs, des produits du savoir et des orientations éclairées. Pour le PNUD, le renforcement de la gouvernance démocratique est essentiel car il permet d'ouvrir aux pauvres des espaces de participation à l'économie et de renforcer les capacités d'adaptation pour protéger les investissements consentis pour le développement depuis la fin du conflit en 2002. Pour assurer le succès de ces produits, il faut que les interventions locales conjointes, qui doivent être vérifiables et répétables, puissent, si elles atteignent leurs objectifs, être reproduites au niveau national. Le Gouvernement est le premier partenaire et agent puissant du changement en matière d'allocation de ressources et d'adoption de pratiques optimales et de bonnes idées. Par ailleurs, le renforcement de la société civile et l'impact sur le secteur des entreprises qui prend de plus en plus d'ampleur seront intensifiés.

II. Priorités du programme et partenariats

12. En mettant à l'épreuve sa théorie conceptuelle du changement et conformément aux priorités nationales exprimées dans le Plan de développement national et reflétées dans le Cadre de partenariat des Nations Unies, le PNUD agira dans les domaines interdépendants de la gouvernance, de la croissance inclusive et des capacités d'adaptation. S'appuyant sur sa présence à l'échelle mondiale, ses capacités de rassemblement et les partenariats établis avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et les communautés locales, le PNUD apportera un appui en matière de politiques, un soutien technique et une assistance à leur exécution pour répondre aux dimensions interdépendantes précitées de façon à la fois cohérente et durable. L'appui du PNUD à chacun de ces domaines d'intervention représente un investissement dynamique destiné à mobiliser les ressources nationales pour reproduire la transformation. Les recommandations formulées lors de l'évaluation des résultats du développement et les discussions avec le Gouvernement sur le Cadre de partenariat des Nations Unies ont renforcé l'engagement stratégique du PNUD en tant qu'organisme chef de file dans les domaines de la gouvernance, de la croissance économique équitable et du développement durable.

13. Le programme contribuera à la réalisation de l'objectif national de croissance inclusive et de développement durable. Le PNUD soutiendra le programme de promotion de l'Angola au rang de pays à revenu intermédiaire et les aspirations du Gouvernement en matière de développement par des conseils novateurs, la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour l'investissement et l'ouverture aux marchés régionaux et internationaux. Le programme déterminera s'il y a lieu d'appliquer les meilleures pratiques et connaissances en matière de protection sociale (comme au Brésil), de diversification économique (à l'instar de Madagascar et de l'Afrique du Sud) ou de gouvernance locale (à l'exemple du Mozambique). Il est envisagé de voir dans quelle mesure un rapport national sur le développement humain relatif à la sortie de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés pourrait réunir l'ensemble de ces travaux, devenir un outil de plaidoyer et constituer une base conceptuelle et analytique solide pour le progrès.

14. En affrontant les défis précités et en donnant corps aux principes de base du programme, le PNUD soutiendra de façon intégrée les priorités programmatiques ci-après : a) les politiques et stratégies de promotion d'une croissance durable inclusive conduisant à la sortie du groupe des pays les moins avancés; b) la gouvernance participative et la modernisation des institutions publiques pour des services publics efficaces; c) les droits de l'homme, l'accès à la justice pour tous et l'accélération des progrès en matière d'autonomisation des femmes; d) la préservation de l'environnement aux fins de réduire les risques de catastrophe et de promouvoir le développement. Ces priorités programmatiques correspondent aux résultats 1, 3, 2 et 5, respectivement, du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017. Le programme intégrera les produits liés aux résultats 4 et 7 sur l'égalité des sexes, l'innovation et les capacités nationales de collecte et d'analyse des données. Dans tous les domaines, l'accent sera mis sur l'innovation dans la conception du programme afin d'assurer la complémentarité nécessaire avec les priorités nationales et de veiller à ce que les enseignements tirés soient reproduits et généralisés de façon à contribuer aux résultats du développement durable.

15. Le PNUD soutiendra l'action du Gouvernement dans le domaine de la diversification économique en mettant en œuvre une approche stratégique et ciblée touchant à l'évolution des sources de revenu et au développement de l'esprit d'entreprise. Il ne traitera pas des interventions à grande échelle en matière de création de sources de revenu ou de développement du secteur privé. Il cherchera plutôt à agir sur le plan des politiques et comme intermédiaire, le cas échéant et à travers le programme dans son ensemble, pour établir des liens entre les grands investisseurs et les petits producteurs et améliorer les qualifications pour aider les gens à trouver des emplois dans les secteurs autres que le secteur extractif tels que le tourisme et les industries agro-alimentaires. Tout cela pourra se faire en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale et d'autres partenaires, sur la base des enseignements tirés dans le programme régional pour l'Afrique 2014-2017. Le PNUD agira également en partenariat avec le Ministère de l'économie pour décider des stratégies de diversification de l'économie.

16. En renforçant l'accès aux services sociaux de base, le PNUD favorisera la mise en place d'un espace démocratique pour les mécanismes et institutions fondés sur les droits, ainsi que les institutions capables de fournir des services publics aux plus pauvres et aux plus marginalisés. Avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et d'autres partenaires, il mettra l'accent sur le plaidoyer pour l'adhésion aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme et pour renforcer l'autonomie des femmes – sur les plans politique et économique – ainsi que pour élargir l'accès à des tribunaux dotés des capacités requises.

17. Le PNUD continuera d'œuvrer en faveur de la décentralisation en apportant son soutien aux plans et stratégies du Gouvernement. De concert avec des municipalités, il agira en tant qu'incubateur, codifiera les enseignements tirés de la gouvernance participative et efficace en matière de fourniture de services sociaux de base, puis appuiera le Gouvernement dans l'action de généralisation des pratiques optimales. Dans le secteur des industries extractives, il s'appuiera sur des initiatives conduites à l'échelle mondiale et africaine pour contribuer à l'application du nouveau code minier de l'Angola, proposer au Ministère de la géologie et des mines les pratiques optimales internationales les plus reconnues en matière de gestion du secteur minier et aider le Ministère à gérer le secteur des mines de façon durable. Si,

par la suite, l'occasion se présente, le PNUD, de concert avec les autorités locales, agira pour que celles-ci puissent avoir leur mot à dire en matière de gestion, d'allocation et de partage des recettes tirées des activités extractives.

18. Le programme renforcera les liens entre la protection de l'environnement, la gestion des risques de catastrophes et l'égalité des sexes afin de faire baisser la pauvreté multidimensionnelle. Pour cela, il faudra travailler au niveau national avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres mécanismes et veiller à ce que les politiques et stratégies environnementales et les mesures de préservation soient bien mises en œuvre en aval pour protéger l'environnement tout en favorisant les sources de revenus et les possibilités de création d'emplois « verts ». Le PNUD appuiera l'élaboration et l'exécution de plans d'urgence dans les provinces en faveur de l'égalité des sexes et de plans d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes naturelles. Il poursuivra son action en matière de réduction des risques de catastrophe avec l'Organisation internationale pour les migrations (OMI) et d'autres organismes à travers des programmes conjoints. L'action antimines est un héritage qui ne devrait plus constituer un domaine d'intervention du PNUD à la fin de la période de programmation. D'ici là, l'accent sera mis sur la coordination institutionnelle, la gestion des données, l'application des traités et l'établissement de priorités.

III. Gestion du programme et des risques

19. Le présent descriptif de programme de pays présente les contributions du PNUD aux résultats attendus sur le plan national et constitue le premier niveau de responsabilité devant le Conseil d'administration en ce qui concerne les résultats et les ressources allouées au programme dans le pays. La responsabilité des directeurs de programme dans le pays, au niveau régional et au siège, concernant les programmes de pays est prescrite dans les politiques et procédures relatives au programme et aux opérations du PNUD et dans le cadre interne de contrôle.

20. L'exécution nationale sera la modalité par défaut, à laquelle succèdera, si nécessaire, l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. Les examens qui sont menés au titre du Cadre de partenariat des Nations Unies permettront de s'assurer que l'appui de l'ONU et du PNUD est mis en œuvre conformément aux attentes exprimées sur le plan national. D'autres partenaires du développement international participeront également à ces examens.

21. Les modalités d'exécution convenues avec le Gouvernement seront choisies selon les besoins. Dans le cas de l'exécution nationale, le PNUD évaluera les capacités des partenaires potentiels pour savoir s'ils peuvent gérer les ressources efficacement et réaliser les résultats prévus. Les thèmes de travail liés au FEM seront directement mis en œuvre. Pour renforcer l'exécution, le PNUD s'appuiera sur les partenariats traditionnels avec les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies et élargira les partenariats avec le secteur privé et la société civile dans tous les domaines d'intervention du programme de pays.

22. Pour exécuter le programme dans les meilleures conditions de qualité, d'efficacité et d'efficience, le PNUD adoptera une approche de son programme par portefeuille. En plus d'établir des indicateurs SMART (c'est-à-dire spécifiques, mesurables, réalisables, attribuables, pertinents, réalistes, limités dans le temps,

opportuns, faciles à suivre et ciblés) pour servir de base à l'établissement de rapports sur les performances accomplies dans la gestion axée sur les résultats, la gestion active des budgets et le suivi et la gestion des risques au moyen du système Atlas seront renforcés, avec l'appui du Centre de services régional, par des actions de formation et de mentorat qui porteront sur la gestion axée sur les résultats et la gestion du programme. Les cycles de formation sur les systèmes de gestion des projets du PNUD continueront d'être organisés à l'intention des partenaires chargés de l'exécution.

23. Dans son action concernant les risques transitionnels potentiels liés à l'intervention en amont, le bureau de pays a entamé un exercice de viabilité et d'efficacité financières visant à valoriser les ressources humaines et les mettre au diapason de la nouvelle conception du programme. Pour agir dans le pays avec ses caractéristiques propres, le PNUD emploiera du personnel qualifié et crédible et mènera des opérations efficaces afin de répondre rapidement à la demande. Afin d'atténuer les risques lors de l'élaboration des projets et renforcer la protection sociale et la préservation de l'environnement, tous les projets feront l'objet d'un examen systématique pour s'assurer que les garanties environnementales et sociales et les coûts et avantages qu'ils induisent sont conformes aux politiques et normes du PNUD. S'il est estimé qu'un projet peut avoir des effets sociaux ou environnementaux négatifs, il fera l'objet d'un examen encore plus rigoureux, ainsi que d'un processus d'examen de sa gestion. Si le risque d'instabilité politique demeure faible, il n'en demeure pas moins que la croissance est largement tributaire des performances du secteur extractif, ce qui expose le pays aux ralentissements potentiels de l'économie mondiale. Le coût élevé de l'activité économique en Angola et l'intensification des cycles de sécheresse et d'inondations posent d'autres problèmes. Le PNUD continuera de développer son partenariat avec les donateurs, d'élargir ses ressources de base et les autres ressources – y compris la participation du Gouvernement aux coûts – et de mettre l'accent sur le développement des capacités nationales institutionnelles et humaines et le renforcement des capacités de résistance aux chocs potentiels liés aux catastrophes naturelles ou à une baisse des revenus tirés des ressources naturelles. Les partenaires de développement se préoccupent de l'exécution des programmes dans le contexte de l'Angola. Pour faire face à ces préoccupations, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités et la réduction du nombre de projets, ce qui permettra de faire baisser les coûts des transactions auxquels devra faire face le bureau de pays.

24. Pour gagner en efficacité, le bureau de pays s'appuiera sur un instrument d'alerte rapide en matière de gestion en utilisant le registre des risques Atlas comme pivot pour rendre compte de l'exécution du programme. Il s'inspirera des orientations que lui donneront les conseils de programmes et de projets, des directives émanant des mécanismes de gestion des programmes et projets du PNUD et des conclusions des évaluations des résultats précédents, et veillera à ce que les budgets de suivi et d'évaluation soient affectés et approuvés au niveau du comité local d'évaluation des projets.

IV. Suivi et évaluation

25. Comme l'indique la stratégie de gestion axée sur les résultats, le bureau de pays renforcera les capacités internes de collecte, d'analyse et d'utilisation des données pour mesurer la contribution du programme au changement souhaité. Au

moins 5 % des ressources du programme seront affectées à la couverture des frais de suivi et d'évaluation et aux coûts des études pertinentes. Le nouveau programme de pays veillera à intensifier les efforts en matière de suivi et d'opérationnalisation en temps réel, et à recueillir des données conformément aux exigences SMART pour assurer une évaluation continue des contributions du PNUD au changement et une exécution de grande qualité des activités d'appui à la politique et au programme. Les premières données de base pour le programme proviendront de l'Institut national de la statistique. Le recensement de 2014 est l'occasion stratégique de s'assurer d'exigences élevées en matière de qualité et de quantité des données. Il constituera le fondement d'un suivi et d'une évaluation de référence des résultats du Cadre de partenariat des Nations Unies et des produits du programme de pays.

26. Le PNUD continuera, en collaboration avec d'autres partenaires, de soutenir le Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire et l'Institut national de la statistique dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de la statistique et le développement des capacités institutionnelles de mise à jour, d'analyse et d'utilisation des données afin de les mettre au service de politiques et stratégies de développement basées sur des données probantes. Le partenariat stratégique à long terme avec le Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire et l'Institut national de la statistique donnera au PNUD plus de moyens pour planifier les produits (escomptés ou non, positifs ou négatifs) de ses interventions en s'appuyant sur des données nationales pertinentes et en discuter.

27. Le présent descriptif de programme de pays est adapté au Cadre de partenariat des Nations Unies et au Plan de développement national. Le contrôle, le suivi et l'évaluation seront conduits à travers les mécanismes du Cadre de partenariat. Les mécanismes de gestion des résultats du Cadre de partenariat superviseront et suivront en permanence les progrès accomplis grâce aux contributions des Nations Unies et du PNUD et adapteront les stratégies et les approches du programme de pays en conséquence. Ces mécanismes seront composés de représentants des organismes des Nations Unies participant, du Gouvernement, de centres indépendants de recherche et de partenaires de développement présents dans les mécanismes de coordination du Cadre de partenariat des Nations Unies. Conformément au Cadre, les groupes interinstitutions de suivi et d'évaluation seront chargés de coordonner, de gérer la performance d'ensemble et d'en rendre compte, mais aussi de mettre à l'épreuve les théories du changement dans chacun des domaines de réalisation.

28. Pour tester les théories du changement, on demandera à des centres de recherche, à des universités et au secteur privé de conduire des recherches et des études thématiques pluriannuelles, dont les conclusions permettront d'apporter les ajustements nécessaires aux stratégies et produits du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Priorité ou objectif du pays (objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 3, 6, 7 et 8) :

- Assurer les conditions fondamentales et nécessaires concourant au développement de l'Angola et à son intégration compétitive dans le contexte international
- Promouvoir la croissance et la diversification économiques, les entreprises nationales et l'emploi (notamment l'intégration des jeunes dans la vie active)
- Renforcer la position de l'Angola aux niveaux régional et international (notamment au sein de la SADC et de l'Union africaine)
- Contribuer activement à la réduction de la pauvreté en apportant une assistance aux personnes les plus vulnérables et en assurant leur réintégration dans les sphères productive et sociale

Résultat n° 1 du Plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement (UNPAF) dans lequel le PNUD est impliqué : En 2019, l'Angola aura mis en place et exécuté des politiques et des stratégies de promotion d'une croissance durable inclusive lui permettant de sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

Résultat connexe du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables et génèrent les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF</i>	<i>Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)</i>
<p><i>Indicateur 1.1.</i> Taux de croissance hors hydrocarbures du PIB</p> <p><i>Repère :</i> 9,0 % (produit intérieur net 2013-2017)</p> <p><i>Objectif :</i> Au moins 10,4 % (2019)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports du Ministère des finances – Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les pays les moins avancés – Rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde – Rapports de la Banque mondiale – Rapports de la Banque nationale d'Angola – Rapports de la Banque africaine de développement – Rapports du secteur privé 	<p>1.1. Solutions et partenariats innovants pour le développement contribuant à faire accéder l'Angola au rang de pays à revenu intermédiaire et à assurer son leadership sur les plans régional et mondial</p> <p><i>Indicateur 1.1.1.</i> Nombre et portée des nouveaux partenariats de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et de mécanismes de partenariat public-privé porteurs de solutions novatrices pour une croissance inclusive</p> <p><i>Objectif :</i> Mise en place de deux partenariats Sud-Sud/triangulaires</p> <p><i>Sources des données :</i> MPDT, Ministère des relations extérieures (MIREX), Ministère de l'économie (MINEC)</p> <p><i>Fréquence :</i> Annuelle</p>	<p>Gouvernement : Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MPDT), Ministère des relations extérieures (MIREX), Ministère du commerce (MINCO), Ministère du développement économique (MINEC), Ministère de la géologie (MINGEO), Ministère de la jeunesse et des sports (MINJUD), Banque nationale de l'Angola (BNA), Ministère de la justice (MININD), Ministère de l'industrie, Institut nationale de la statistique (INE), Ministère de la famille et de la promotion de la femme (MINFAMU), Ministère de l'administration publique, de l'emploi et de la sécurité sociale (MAPTSS)</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 326 000</p>

Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)
<p><i>Indicateur 1.2.</i> Améliorer l'Indicateur du développement humain (HDI)</p> <p><i>Repère</i> : 0,486 (2011).</p> <p><i>Objectif</i> : Pays à développement humain moyen, supérieur à 0,54 (2019)</p>		<p>1.2. Systèmes et institutions nationaux renforcés pour assurer la diversification, le développement des entreprises et des sources de revenu durables</p> <p><i>Indicateur 1.2.1.</i> Nombres de mécanismes mis en place pour développer et diversifier les emplois et les sources de revenu pour les jeunes et les femmes</p> <p><i>Repère</i> : Non disponible.</p> <p><i>Objectif</i> : Des investisseurs et des producteurs établissent au moins trois initiatives de développement des entreprises</p> <p><i>Source des données</i> : MAPTSS, MINFAMU, INE, MINEC, MINCO</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p>	<p><i>Autres partenaires</i> : Organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, universités, secteur privé</p> <p><i>Partenaires de développement</i> : CNUCED, OIT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Commission européenne, BAD, Banque mondiale, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Fonds monétaire international (FMI)</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 000 000</p> <p>Autres ressources : 1 000 000</p>
<p><i>Indicateur 1.3.</i> Le système national de statistique est renforcé et contribue à la planification et au suivi basés sur des données tangibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publications de l'INE - Rapports d'exécution du Plan de développement national 	<p>1.3. Capacités nationales renforcées en matière de planification, d'exécution, de coordination et de suivi basés sur des données tangibles</p>	<p><i>Gouvernement</i> : MPDT, INE, MIREX, MINCO, MINEC, Ministère de l'environnement (MINAMB), Ministère de l'administration du territoire</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 000 000</p>

Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)
<p><i>Repère</i> : La stratégie nationale de développement de la statistique est en cours d'élaboration.</p> <p><i>Objectif</i> : La stratégie est mise en œuvre et assure la fourniture, en temps voulu, de données fiables aux niveaux central, provincial et local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports nationaux sur le développement humain – Résultats du recensement de 2014 – Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et rapports sur l'après-2015 – Autres rapports non gouvernementaux 	<p><i>Indicateur 1.3.1.</i> Nombre de plans, stratégies et rapports analytiques produits sur la base de données ventilées de grande qualité</p> <p><i>Repère</i> : La plupart des plans sont basés sur des données obsolètes</p> <p><i>Objectif</i> : Au moins deux plans sont basés sur des données mises à jour et ventilée</p> <p><i>Source des données</i> : INE/MPDT/UNDP</p> <p><i>Fréquence</i> : Semestrielle</p>	<p>(MAT), Ministère de l'industrie (MININD), MINGEO, MINFAMU, (MAPTSS), Ministère de l'administration publique, de l'emploi et de la sécurité sociale (MAPESS)</p> <p><i>Autres partenaires</i> : Organisations communautaires (CBO), organisations non gouvernementales (ONG), organisations de la société civile (OSC), universités, centres d'excellence, secteur privé</p> <p><i>Partenaires de développement</i> : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), FNUAP, BAD, Banque mondiale, Commission européenne</p>	<p>Ressources ordinaires : 700 000</p>
<p><i>Indicateur 1.4.</i> Mise en place d'une politique et d'une législation sur l'assistance sociale, dotées de mesures complémentaires.</p> <p><i>Repère</i> : Le projet de politique sur l'assistance sociale et le cadre juridiques sont incomplets.</p> <p><i>Objectif</i> : Mise en place d'une politique et d'un cadre réglementaire d'assistance sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports d'exécution du Plan de développement national – Rapports nationaux sur le développement humain – Résultats du recensement de 2014 – Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement – Rapports sur l'après-2015 – Rapports sur les services sociaux 	<p>1.4. Options rendues possibles et facilitées pour une protection sociale inclusive et durable</p> <p><i>Indicateur 1.4.1.</i> Nombre de politiques et de mécanismes favorisant l'accès des pauvres et des autres groupes à risque à la protection sociale</p> <p><i>Repère</i> : Le projet de politique de protection sociale existe.</p> <p><i>Objectif</i> : Approbation d'une politique adaptée à la situation</p> <p><i>Source des données</i> : MINFAMU, Ministère de la protection et de la réinsertion sociales (MINARS), Budget national</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p>	<p><i>Gouvernement</i> : Ministère des finances (MINFIN), MINARS, MINFAMU, MPDT, Ministère de l'intérieur (MININT), INE, MAPTSS</p> <p><i>Autres partenaires</i> : Organisations communautaires, ONG, OSC, universités, secteur privé</p> <p><i>Partenaires de développement</i> : UNICEF, Commission européenne, FMI, Banque mondiale</p>	<p>Ressources ordinaires : 700 000</p>

<i>Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF</i>	<i>Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)</i>
<p><i>Indicateur 1.5.</i> Taux de couverture des services de lutte contre le VIH et le sida, ventilé par sexe, âge, situés en milieu urbain ou rural, par groupe de revenu.</p> <p><i>Repère :</i> (60 %)</p> <p><i>Objectif :</i> 90 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports d'exécution du Plan de développement national – Rapports de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida – Rapport du Conseil national sur le sida 	<p>1.5. Renforcement des institutions, systèmes, lois et politiques au niveau national pour assurer des services équitables de lutte contre le VIH et autres services connexes</p> <p><i>Indicateur 1.5.1.</i> Nombre de personnes ayant accès aux services de lutte contre le VIH et services connexes à travers des interventions conduites par le PNUD</p> <p><i>Repère :</i> 23 151</p> <p><i>Objectif :</i> 40 000</p> <p><i>Sources de données :</i> Institut national de lutte contre le sida (INLS), Ministère de la santé (MINSA), INE</p> <p><i>Fréquence :</i> Annuelle</p>	<p><i>Gouvernement :</i> INLS, Conseil national sur le sida, MINSA, MINFAMU, MINJUD, MINARS, MAPTSS</p> <p><i>Autres partenaires :</i> Organisations communautaires, OSC, universités, secteur privé</p> <p><i>Partenaires de développement :</i> Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ONUSIDA, FNUAP, Organisation mondiale de la Santé (OMS), UNICEF, United States Agency for International Development (USAID), OMI, Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida</p>	<p>Ressources ordinaires : 700 000</p> <p>Autres ressources : 25 000 000</p>

Priorité ou objectif du pays (objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3 et 8) :

Assurer un développement équitable et garantir la sécurité commune à la faveur d'une réforme du secteur public et d'actions de décentralisation, en mettant l'accent sur la promotion de la participation civique et démocratique de tous, de la liberté, des droits de l'homme et du développement de la société civile.

Résultat n° 2 du Plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement (UNPAF) dans lequel le PNUD est impliqué : En 2019, tous les citoyens participent activement aux affaires publiques et les institutions publiques sont modernisées et assurent des services efficaces au niveau local sur la base de critères de gouvernance qualitatifs.

Résultat connexe du plan stratégique : Les pays se dotent d'institutions fortes permettant d'assurer progressivement l'accès universel aux services de base.

<i>Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF</i>	<i>Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)</i>
<p><i>Indicateur 2.1.</i> Révision de la politique et de la législation relatives à la décentralisation et au renforcement des capacités de gouvernance locale.</p> <p><i>Repère :</i> la loi 17/2010 relative à la décentralisation et l'existence d'institutions et de programmes nationaux de formation des</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports du Gouvernement – Publications de l'INE – Rapports des Nations Unies – Rapports sur l'Examen périodique universel 	<p>2.1. Renforcement des capacités nationales d'amélioration des services de base et de la participation</p> <p><i>Indicateur 2.1.1.</i> Amélioration de la participation des jeunes et des femmes aux processus de prise de décision concernant le développement local</p> <p><i>Repère :</i> Non disponible</p>	<p><i>Gouvernement :</i> MAT, MAPTSS, MPDT pour la direction, la coordination et l'appui technique</p> <p>MAT, MAPTSS, MPDT, autorités locales, Ministère de l'enseignement supérieur pour l'exécution</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 000 000</p> <p>Autres ressources : 500 000</p> <p>Participation du Gouvernement aux coûts : 1 000 000</p>

Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)
fonctionnaires aux niveaux central, provincial et local. <i>Objectif</i> : adoption de lois sur la gouvernance locale et préparation et approbation d'élections locales	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) - Rapports non gouvernementaux sur les droits de l'homme 	<p><i>Objectif</i> : Accroissement d'au moins 30 %</p> <p><i>Source des données</i> : MAT</p> <p><i>Fréquence</i> : Semestrielle.</p> <p><i>Indicateur 2.1.2.</i> Renforcement du Cadre et des stratégies nationaux pour une gouvernance efficace décentralisée.</p> <p><i>Repère</i> : 0</p> <p><i>Objectif</i> : Mise en place d'un cadre et d'une stratégie de décentralisation.</p> <p><i>Source des données</i> : MAT.</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p> <p><i>Indicateur 2.1.3.</i> Renforcement des capacités des municipalités pilotes en matière de planification, de financement et de suivi de la fourniture de services de base</p> <p><i>Repère</i> : Non disponible</p> <p><i>Objectif</i> : Amélioration de 20 %</p> <p><i>Source des données</i> : MAT/rapports des municipalités</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p>	<p><i>Autres partenaires</i> : Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), OIT, ONU-Femmes, OSC, secteur privé.</p> <p><i>Partenaires de développement</i> : Commission européenne.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Industrie extractive (hors hydrocarbures) - Rapports du Gouvernement - Rapports des Nations Unies - Rapports du MINGEO - Rapports du MINAMB 	<p>2.2. Renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer la gouvernance du secteur extractif</p> <p><i>Indicateur 2.2.1.</i> Renforcement des capacités institutionnelles du MINGEO en vue d'améliorer la gouvernance du secteur extractif</p> <p><i>Repère</i> : Cadres réglementaires obsolètes</p> <p><i>Objectif</i> : Cadres mis à jour et conformes</p> <p><i>Source des données</i> : MINGEO, rapports du Gouvernement</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p>	<p><i>Gouvernement</i> : MINGEO, MINAMB, MININD, MINCO, MINEC</p> <p><i>Autres partenaires</i> : PNUE, Centre de service régional du PNUD, OIT, CEA, OSC, secteur privé</p> <p><i>Partenaires de développement</i> : Banque mondiale, BAD, Commission européenne, Norvège, Agence de coopération internationale du Japon (JICA)</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000</p>	

Résultat n° 3 du Plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement (UNPAF) dans lequel le PNUD est impliqué : En 2019, les institutions nationales sont renforcées pour assurer la promotion des droits de l'homme et faire en sorte que tous les citoyens sachent qu'ils ont accès à la justice, notamment les plus vulnérables.

Résultat connexe du plan stratégique : des systèmes éprouvés de gouvernance démocratique permettent de répondre aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de responsabilité.

<i>Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF</i>	<i>Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)</i>
<p><i>Indicateur 3.1.</i> Harmonisation de la législation nationale avec les conventions et traités internationaux ratifiés</p> <p><i>Repère</i> : Les recommandations de l'Examen périodique universel ne sont pas entièrement appliquées.</p> <p><i>Objectif</i> : Les recommandations de l'Examen périodique universel sont appliquées et l'État se conforme aux normes internationales.</p> <p><i>Indicateur 3.2.</i> Accroissement de l'accès à des services de justice de grande qualité, ventilés par sexe et groupes de la population, à la fourniture de services de base, ventilés par sexe, situé en milieu rural ou urbain et par groupe de revenu</p> <p><i>Repère</i> : 70 tribunaux</p> <p><i>Objectif</i> : 160 tribunaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports du Gouvernement – Rapports des Nations Unies – Rapports de l'Examen périodique universel – Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) – Rapports non gouvernementaux sur les droits de l'homme 	<p>3.1. Renforcement des capacités des institutions chargées de la justice et de l'état de droit pour améliorer l'accès et les droits à réparation</p> <p><i>Indicateur 3.1.1.</i> Les femmes et les groupes marginalisés ont un meilleur accès aux systèmes de justice officielle et informelle.</p> <p><i>Repère</i> : Faiblesse des capacités institutionnelles</p> <p><i>Objectif</i> : Amélioration des capacités de l'ordre de 20 %</p> <p><i>Source des données</i> : MINJUS, OSC</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p> <p><i>Indicateur 3.1.2.</i> Nombre de conventions relatives aux droits de l'homme ratifiées</p> <p><i>Repère</i> : Trois conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme non ratifiées</p> <p><i>Objectif</i> : Ratification de deux conventions au moins</p> <p><i>Source des données</i> : MINJUS, rapports du Gouvernement</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p>	<p><i>Gouvernement</i> : Ministère de la justice et des droits de l'homme (MINJUS), MINJUD, Bureau du Médiateur, Procureur général, Assemblée nationale</p> <p><i>Autres partenaires</i> : OSC chargées des droits de l'homme, secteur privé</p> <p><i>Partenaires de développement</i> : Haut-Commissariat aux droits de l'homme, OMI, OIT, UNESCO, ONU-Femmes, FNUAP, HCR</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 000 000</p> <p>Autres ressources : 500 000</p>
<p><i>Indicateur 3.3.</i> Mise en place des mécanismes fonctionnels de participation démocratique des femmes et des jeunes dans les institutions et au développement du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports du Gouvernement – Rapports des Nations Unies – Rapports de l'Examen périodique universel 	<p>3.2 Stratégies basées sur des données probantes pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p><i>Indicateur 3.2.1.</i> Analyses sur les données ventilées par sexe et plaidoyer pour renforcer les liens entre l'égalité des sexes</p>	<p><i>Gouvernement</i> : MINFAMU, INE, MINECO, MAPTSS, MPDT.</p> <p><i>Autres partenaires</i> : OSC, secteur privé, FNUAP, FEM, FENU, ONU-Femmes, UNICEF.</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000</p> <p>Autres ressources : 666 000</p>

<i>Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF</i>	<i>Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)</i>
<p><i>Repère</i> : Existence de conseils d'actions communautaires (CAC), de conseils provinciaux pour les enfants (CPAC) et d'OSC</p> <p><i>Objectif</i> : Fonctionnement efficace des CAC, des CPAC et des autres mécanismes qui contribuent à la participation à la prise de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) – Rapports non gouvernementaux sur les droits de l'homme – Participation civique et base de données sur l'égalité des sexes 	<p>et l'autonomisation des femmes et le développement</p> <p><i>Repère</i> : Insuffisance des données ventilées par sexe.</p> <p><i>Objectif</i> : Au moins deux rapports contenant des données ventilées par sexe</p> <p><i>Source des données</i> : INE, MINFAMU.</p> <p><i>Fréquence</i> : annuelle</p> <p><i>Indicateur 3.2.2.</i> Renforcement des capacités du MINFAMU, de la police et des OSC pour mettre en œuvre la politique et le plan d'action contre la violence faite aux femmes</p> <p><i>Repère</i> : Non-application de la loi et du plan d'action</p> <p><i>Objectif</i> : 50% du plan d'action appliqué en 2019. <i>Source des données</i> : INE, MINJUS, MININT, MINFAMU</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p>	<p><i>Partenaires de développement</i> : Norvège, BAD, Commission européenne</p>	

Priorité ou objectif du pays (objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 3, 6, 7 et 8) :

Contribuer au développement durable en assurant la préservation de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Promouvoir la croissance et la diversification économiques, les entreprises nationales et l'emploi (notamment l'insertion des jeunes dans la vie active).

Résultat n° 4 du Plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement (UNPAF) dans lequel le PNUD est impliqué : En 2019, la préservation de l'environnement est renforcée par une meilleure gestion de l'énergie et des ressources naturelles, un accès amélioré à la technologie verte, des stratégies efficaces de lutte contre les changements climatiques, une bonne préservation de la biodiversité et des systèmes et plans de réduction des effets des catastrophes et des risques.

Résultat connexe du plan stratégique : Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et d'atténuer le danger des catastrophes naturelles résultant notamment des changements climatiques.

<i>Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF</i>	<i>Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)</i>
<p><i>Indicateur 4.1.</i> Financement total des plans de gestion des risques de catastrophes naturelles et des risques liés aux changements</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports sur l'application des conventions des Nations Unies 	<p>4.1. Mise en place des cadres juridique et réglementaire et des institutions chargés de la préservation, de l'utilisation durable, de l'accès et du</p>	<p><i>Gouvernement</i> : MINAMB, Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINAGRO), MININD, MPDT,</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 312 000</p>

Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)
climatiques à travers des budgets de développement nationaux, locaux et sectoriels <i>Repère</i> : Un seul plan financé <i>Objectif</i> : Financement de 18 plans	<ul style="list-style-type: none"> – Programme et stratégie du pays pour une énergie accessible à tous (SE4All) – Rapports du Gouvernement – Rapports des Nations Unies 	<p>partage des bénéfiques liés à l'exploitation des ressources de l'environnement conformément aux conventions internationales et aux législations nationales</p> <p><i>Indicateur 4.1.1.</i> Nombre de cadres juridique, d'intervention et institutionnel adaptés pour la gestion durable des ressources de l'environnement</p> <p><i>Repère</i> : Faiblesse des capacités institutionnelles et des cadres d'intervention</p> <p><i>Objectif</i> : Mise en place d'au moins deux cadres d'intervention</p> <p><i>Source des données</i> : MINAMB.</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p> <p><i>Indicateur 4.1.2.</i> Nombre de conventions internationales ratifiées (telles que la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et la Convention sur la diversité biologique) mises en œuvre et ayant fait l'objet de rapports</p> <p><i>Repère</i> : Deux conventions non appliquées</p> <p><i>Objectif</i> : Deux conventions ratifiée</p> <p><i>Source des données</i> : MINAM</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p>	Ministère de l'énergie et de l'eau. <i>Autres partenaires</i> : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), PNUE, FEM, FAO, organisations communautaires, OSC, ONG, universités, secteur privé, organismes chargés de l'application de la loi <i>Partenaires de développement</i> : Royaume-Uni, Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol, Commission européenne	<p>Autres ressources : 27 000 000</p> <p>Participation du Gouvernement aux coûts : 3 000 000</p>
<i>Indicateur 4.2.</i> Nombre d'institutions nationales et provinciales capables d'identifier et de suivre les catastrophes et les risques et de mettre en œuvre le plan national d'intervention d'urgence 2014-2019	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports NAPA – Rapports du MININT – Rapports cadres de National Hyogo – Rapports annuels sur la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel 	<p>4.2 Mise en place de systèmes de préparation pour faire face aux conséquences des risques posés par des catastrophes naturelles et dues à l'homme et intervenir efficacement à tous les niveaux du Gouvernement et des collectivités</p> <p><i>Indicateur 4.2.1.</i> Nombre de systèmes efficaces de prévention, d'alerte précoce et</p>	<i>Gouvernement</i> : MPDT, MININT, MINARS, Ministère de la défense et MAT <i>Autres partenaires</i> : UNICEF, OMI, OMS, FAO, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), UNMAS, OSC, secteur privé	<p>Ressources ordinaires : 1 000 000</p>

<i>Indicateur (s) de résultats, repères et objectif (s) de l'UNPAF</i>	<i>Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (dollars É.-U.)</i>
<p><i>Repère</i> : Une seule province dispose d'un plan d'intervention d'urgence (Cunene)</p> <p><i>Objectif</i> : Mise en place d'un plan d'intervention d'urgence dans au moins 10 provinces</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport du Gouvernement – Rapports des Nations Unies – Rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires 	<p>de préparation aux catastrophes et aux risques</p> <p><i>Repère</i> : Un plan d'intervention d'urgence opérationnel</p> <p><i>Objectif</i> : Au moins cinq plans d'intervention d'urgence tenant compte de l'égalité des sexes élaborés et prêts à être mis en œuvre dans les provinces</p> <p><i>Source des données</i> : MININT, MINARS. <i>Fréquence</i> : annuelle</p> <p><i>Indicateur 4.2.2.</i> Nombre de nouveaux systèmes d'alerte précoce mis en place</p> <p><i>Repère</i> : 0</p> <p><i>Objectif</i> : 2</p> <p><i>Source des données</i> : MININT, MINAGRO, MINARS</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p>	<p><i>Partenaires de développement</i> : Commission européenne, JICA, Oxfam</p>	